

COMITÉ DE PROGRAMMATION GAL LOIRE BEAUCE

Le 7 novembre 2017 - A BUCY ST LIPHARD



Le GAL Loire Beauce est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

ORDRE DU JOUR



I) Avenants à la Convention de mise en œuvre

II) Modification du règlement du GAL

III) Etat d'avancement du programme LEADER

IV) Evolution de la maquette financière

V) Programmation

1) Présentation de projets :

- Chambre des métiers du Loiret- les éco-défis des artisans et commerçants du Pays Loire Beauce

2) Reprogrammation pour acter les montants exacts :

- PETR Loire Beauce - Mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21/PCET
- 2016 - 2017
- Hommes et Territoires - Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de chemins et pieds de pylônes de Beauce

VI) Questions diverses

I) Avenants à la Convention de mise en œuvre



- Convention signée en 2016 entre le Groupe d'Action Locale (GAL), l'Autorité de gestion (AG = Région) et l'Organisme Payeur (OP = Agence de Service et de Paiement)

- Procédure présentée lors du Comité du 18/05/2017 :
 - un 1^{er} avenant pour modifier les circuits de gestion à la demande de l'ASP,
 - un 2nd avenant pour changer de structure porteuse suite au passage en PETR.

- Procédure actuelle :
 - un 1^{er} avenant regroupera les 2 changements : modèle qui sera transmis par l'ASP après validation de leur service juridique
 - un 2nd avenant pour acter les futures évolutions (périmètre, maquette financière, etc.)

II) Modification du règlement du GAL



Article 1 - les membres du Comité de programmation

Proposition :

« Toute modification de la composition devra respecter cette répartition générale. Chaque modification (ajout ou suppression d'un binôme) sera proposée et validée en Comité de programmation puis effective au comité suivant.

Si un membre titulaire ou suppléant, du collège public ou privé, quitte ses fonctions (retraite, départ, démission ...), le GAL devra en être informé afin de pouvoir le remplacer. En accord avec le second membre du binôme, une personne sera proposée pour le remplacer. Les membres du Comité de programmation seront informés par e-mail des éventuelles propositions d'actualisations afin qu'elles puissent être effectives lors du comité suivant. Si aucune opposition n'est formulée, la nouvelle liste actualisée est validée et diffusée.

II) Modification du règlement du GAL



Article 5 - Préparation des réunions du Comité de Programmation - Comité de pilotage LEADER

Proposition :

« Un comité de pilotage, intitulé « COPIL LEADER », émanation du comité de programmation, aura en charge d'examiner les projets au regard des critères de sélection en amont des comités de programmation. Composé de 9 personnes, reflétant la diversité du comité, il donnera un avis sur les projets et proposera au Comité de programmation une première analyse et notation du projet au regard de la grille. Seul l'avis global du COPIL sera transmis au porteur de projet afin qu'il puisse éventuellement apporter des éléments complémentaires lors du Comité de programmation. L'avis final reste du ressort du Comité de programmation. Les membres du Comité de programmation désignent les membres de ce comité de pilotage. Ce COPIL se réunira en fonction des besoins. »

II) Modification du règlement du GAL



Article 9 - les décisions du Comité de programmation

Proposition :

*« Le vote s'effectue à main levée, après présentation du projet et débat, **sauf si l'un des membres du Comité de programmation, a demandé préalablement au vote, qu'il s'effectue à bulletin secret** ».*

III) Etat d'avancement du programme LEADER



FICHES ACTIONS	Dossiers déposés	Dossiers avec avis d'opportunité favorable	Dossiers programmés	Dossiers conventionnés
1) Réseau prospectif durable	2	2	1	
2) Efficacité énergétique	2	2	1	1
3) Continuités écologiques et consommations responsables	2	1	1	
4) Agriculture durable	2	2	1	
5) Culture et dialogue	5	4	2	
6) Coopération	7	7		
7) Animation et fonctionnement du GAL	2	2	2	2
TOTAL	22	20	8	3

III) Etat d'avancement du programme LEADER



Fiche Action	Enveloppe allouée	% totale	Montant FEADER potentiel (avis opportunité)	% potentiel	Montant FEADER programmé	% programmée
1) Réseau prospectif durable	100 000 €	10%	43 360,00 €	43,36%	41 929.83 €	41,93%
2) Efficacité énergétique	130 000 €	12%	55 482,44 €	42,68%	27 001,44 €	23,48%
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9%	36 665,00 €	40,74%	30 199.44 €	33,55%
4) Agriculture durable	100 000 €	10%	59 953,14 €	59,95%	37 899,12 €	37,90%
5) Culture et dialogue	130 000 €	15%	145 120,00 €	111,63%	80 789.34 €	62,15%
6) Coopération	200 000 €	20%	78 465,93 €	39,23%		
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%	89 476,43 €	35,79%	90 137.32 €	36,05%
TOTAL	1 000 000 €	100%	508 522,94€	50,85%	307 956,50 €	30,80%

IV) Evolution de la maquette financière



FICHES ACTIONS	FEADER alloué	
1) Réseau prospectif durable	100 000 €	10 %
2) Efficacité énergétique	130 000 €	13 %
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9 %
4) Agriculture durable	100 000 €	10 %
5) Culture et dialogue	130 000 €	13 %
6) Coopération	200 000 €	20 %
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%
TOTAL	1 000 000 €	100%

IV) Evolution de la maquette financière

2 dossiers programmés + 1 dossier à venir

- Fous de Bassan = 75 679.32 €
- Association Trib'Alt = 5 110,02 €
- Corne des Pâtures = **60 000 €** (*avis opportunité*)

⇒ Enveloppe en « déficit » = **140 789,34 €**

Basculement nécessaire : proposition de transfert de 30 000 € de la fiche action 2 « Efficacité énergétique » vers la fiche action 5 « Culture »

Pourquoi choisir cette fiche pour le basculement ?

Projets pressentis lors de la candidature qui ne sont plus d'actualités aujourd'hui. Ex : financement d'un « Conseiller en Energie Partagé » : le service de CEP a été mis en place à l'échelle du département et est porté par INGENOV 45.

IV) Evolution de la maquette financière



FICHES ACTIONS	FEADER alloué	
1) Réseau prospectif durable	100 000 €	10 %
2) Efficacité énergétique	100 000 €	10 %
3) Continuités écologiques et consommations responsables	90 000 €	9 %
4) Agriculture durable	100 000 €	10 %
5) Culture et dialogue	160 000 €	16 %
6) Coopération	200 000 €	20 %
7) Animation et fonctionnement du GAL	250 000 €	25%
TOTAL	1 000 000 €	100%

V) Programmation



1) Présentation de projet :

Chambre des métiers du Loiret - les éco-défis des artisans et commerçants du Pays Loire Beauce

=> *Taux d'aide publique à 50 % car le porteur est concerné par une dérogation régime d'aide d'état « PME »*

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Dépenses sur factures (communication, affranchissement, cérémonies remise des labels)	8 058,20 €	Autofinancement LEADER (40%)	25 814,28 € 17 209,52 €
Frais salariaux (animation des 2 éditions) dont coûts indirects 15 %	34 965,60 €		
TOTAL	43 023,80 €	TOTAL	43 023,80 €

V) Programmation

2) Reprogrammation suite à l'instruction pour acter les montants exacts :

- PETR Loire Beauce - Mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21/PCET 2016 - 2017

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux (dont 15% coûts indirects)	42 966,79 €	Contrat Régional de Pays	6 000,00 €
Frais de déplacements	1 045,50 €	Autofinancement	4 482,46 €
Prestations communication	8 400,00 €	LEADER (80%)	41 929,83 €
TOTAL	52 412,29 €	TOTAL	52 412,29 €

V) Programmation

2) Reprogrammation suite à l'instruction pour acter les montants exacts :



- Hommes et Territoires - Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de chemins et pieds de pylônes de Beauce

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Fournitures expérimentation (jalons, semences...)	2 958,70 €	<u>Aide publique (80%)</u>	<u>53 936,02 €</u>
Communication	2 220 €	ONCFS	3 385,83 €
Prestation	4 728 €	Conseil départemental 45	5 019,76 €
Frais salariaux suivi étude (dont 15% coûts indirects)	53 093,33 €	RTE	7 631,29 €
Frais déplacements	4 420 €	LEADER (60 %)	37 899,14 €
TOTAL	67 420,03 €	<u>Fonds privés (20%)</u>	<u>13 484,01 €</u>
		SYNGENTA	7 529,64 €
		Autofinancement	5 954,37 €
		TOTAL	67 420,03 €

VI) Questions diverses



➤ Points d'actualités FEADER / LEADER

Éléments issus de la formation FEADER - 21/22 septembre 2017

- Modification du Programme de Développement Rural : en cours notamment de la maquette financière. Elle n'impactera pas LEADER. Les enveloppes n'évolueront pas.
- Formulaire de demande d'aide « mesure 19.3 Coopération » : devrait être livré avant fin d'année 2017
- Réseau Rural Régional FEADER : « Rouge Vif Territoire » recruté pour sa mise en œuvre et son animation .
- 4 axes, un spécifique pour LEADER : échanges de bonnes pratiques, enjeux administratifs et financiers, valorisation des projets.
- Les GAL sont sollicités pour répondre à un questionnaire avant le 15/11/2017 et pour une 1^{ère} réunion de travail avant fin 2017.
- Réunion de lancement du réseau : 31/01/2018.

VI) Questions diverses



- **Information** : mise à jour des documents de communication (changement de structure porteuse, nouveau contact chef de projet)

- **Proposition** : élaborer un calendrier prévisionnel annuel 2018.
Objectif : lisibilité et organisation pour les porteurs de projet / le GAL.

- **Actualisation des membres du comité**

- **Prochain Comité de programmation** :
Date : en début d'année 2018 ?
 - avenant à la Convention pour acter les évolutions à venir (périmètre, maquette financière)
 - autres dossiers à venir : Corne des Pâtures, animation et fonctionnement du GAL 2018, Agriculture et changement climatique, etc. + projets « Coopération » présentés en avis d'opportunité (*sous réserve de la livraison du formulaire 19.3 et de l'ouverture de l'outil*)

VI) Questions diverses

PETR Pays Loire Beauce candidat « My Positive Impact »

- Initiative de la Fondation pour la Nature et pour l'Homme (Nicolas Hulot) et de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour valoriser les solutions pour le climat.

Le projet « Gaspillage alimentaire » (soutien LEADER) a été retenu pour figurer dans la liste des 31 initiatives (associations, collectivités, entreprises) soumises au vote du public.

Du 6 au 30 novembre, chacun peut voter tous les jours.

N'hésitez pas à relayer auprès de vos collègues, partenaires, amis, familles, pour soutenir l'initiative du territoire !

Pour voter : <http://www.mypositiveimpact.org/les-solutions/stopau-gaspi-dans-la-restauration-collective>



COMITÉ DE PROGRAMMATION GAL LOIRE BEAUCE

Le 7 novembre 2017 - A BUCY ST LIPHARD



**MERCI DE
VOTRE
PARTICIPATION**



Le GAL Loire Beauce est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.